

# La facture

La facture est un écrit **obligatoire** établi entre le vendeur et l'acheteur : - **quand l'acheteur en fait la demande**

- **pour les ventes à distance** (par correspondance)

C'est une **pièce justificative** dressée par le vendeur pour indiquer les conditions auxquelles il a vendu les biens et services au client.

## La facture doit contenir :

- L'identité et les informations sur le vendeur
  - L'identité et l'adresse de l'acheteur + n° de client éventuellement
  - Un numéro de facture
  - Ce qui est vendu : objet ou service, leurs quantités , leurs **prix TTC**
  - La date de l'achat
  - Le mode de paiement (chèque, espèces, carte...etc.)
  - Le montant de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- + Le montant des réductions ou remises
- + Les autres frais accessoires (frais de port par exemple)

La facture est **à conserver** (surtout pour les gros achats) car elle est **une preuve de vos achats** et peut vous être demandée s'il y a un problème après l'achat ou encore demandée par votre assurance pour vous faire indemniser en cas de vol ou de sinistre.